



Centre Hospitalier
de Falaise

EHPAD BERNARDIN

LIVRET D'ACCUEIL



Boulevard des Bercagnes
14700 FALAISE
Tel : 02-31-40-40-40
www.ch-falaise.fr

Madame, Monsieur,

Ce livret d'accueil a été réalisé à votre attention afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (E.H.P.A.D.) « BERNARDIN » de Falaise.

Ce document a été élaboré conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles et à la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médicosociale. Plus précisément, son contenu reprend les dispositions de la circulaire n° 138 DGAS du 24 mars 2004 relative à la mise en place du livret d'accueil prévu à l'article L. 311-4 du C.A.S.F.

Plus que jamais, la Résidence BERNARDIN souhaite faire de ce nouveau lieu de résidence un espace où les résidents sont reconnus comme des personnes à part entière et au sein duquel ses professionnels bénéficient du même regard attentif et bienveillant. L'ensemble de l'équipe est à votre écoute pour tout renseignement complémentaire et vous accueille avec plaisir pour découvrir l'établissement.

La Direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue.

SOMMAIRE

PRESENTATION	4
LES ESPACES DE VIE	5
LES ESPACES DE VIE COMMUNS	6
LES CHAMBRES.....	6
LE LINGE	7
LA RESTAURATION	8
LE COURRIER	8
LES VISITES.....	8
LES SOINS.....	9
LES PRESTATIONS EXTERIEURES	10
LES ANIMATIONS	11
LE CULTE	11
CHARTRE DES DROITS ET LIBERTES DE LA PERSONNE ACCUEILLIE EN ETABLISSEMENT	12

PRESENTATION

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) **Bernardin** se situe dans la commune de Falaise (Sud du Calvados, 14).

Falaise est desservie par la N158 et l'A 88 reliant Caen à Alençon où elle rejoint l'A 28.

La ville de Falaise est réputée pour son patrimoine historique et sa tranquillité. Le château de Guillaume Le Conquérant, datant du XII et XIIIe siècles et classé au titre des « Monuments historiques », constitue la richesse patrimoniale de cette commune de 8 294 habitants.

L'EHPAD **Bernardin** a ouvert ses portes en décembre 1980. Elle accueillait à l'origine 140 résidents. Avec l'ouverture de l'EHPAD du Laizon à Potigny, l'établissement s'est restructuré pour devenir un bâtiment d'une capacité de 90 lits.

L'EHPAD **Bernardin** est rattaché au Centre Hospitalier de Falaise, établissement public de santé.

Dans un lieu de vie chaleureux et familial, les professionnels de l'EHPAD **Bernardin** mettront en œuvre leurs savoirs pour prendre soin de la personne accueillie, dans le but de l'aider à améliorer ou à maintenir son autonomie et son bien-être. L'accompagnement proposé sera personnalisé, selon l'histoire et les habitudes de vie du nouveau résident. Ainsi, la dimension sociale sera importante au même titre que la dimension du soin.

LES ESPACES DE VIE

L'EHPAD possède une capacité d'accueil de 90 lits, un PASA (Pôle d'activités et de soins adaptés), un accueil de jour et la plateforme d'accompagnement et de répit.

Le rez-de-chaussée se compose notamment :

- Accueil de jour
- PASA
- Salle des Fêtes

Le premier étage comprend notamment :

- Bureau du Cadre de santé

Le deuxième étage comprend notamment :

- Bureau Médecin
- Bureau Infirmier
- Salle de soins

Le troisième étage comprend notamment :

- Bureau psychologue et psychomotricienne
- Bureau animatrice

LES ESPACES DE VIE COMMUNS

Les espaces extérieurs

L'EHPAD dispose d'un grand espace vert dont vous pouvez profiter en toute quiétude. Cet espace fait également l'objet de diverses animations lorsque les beaux jours arrivent.



La salle à manger

L'EHPAD Bernardin possède une salle à manger par étage.

Ces espaces de convivialité vous permettront de prendre vos différents repas de la journée et seront aussi le lieu de différentes activités, comme les jeux de société, les activités manuelles, le chant...



LES CHAMBRES

L'EHPAD **Bernardin** dispose de chambres à un et deux lits, meublées par l'établissement.

Votre chambre est équipée d'un lit à hauteur variable. Il vous est conseillé de l'aménager selon vos goûts. Il vous faudra prendre en compte les conditions de sécurité et les contraintes fonctionnelles (cf. Règlement de fonctionnement).

Chaque chambre est équipée de prises télévision et téléphonique, la mise en service reste à votre charge. Tous les appareils électriques doivent être conformes aux normes de sécurité.

Si vous le désirez, les clés de votre chambre vous seront remises lors de votre entrée. Prenez garde à ne pas les égarer.



LE LINGE

Le linge domestique (draps, serviettes de toilette, serviettes de tables ...) est fourni et entretenu par le Centre hospitalier de Falaise.

Le résident fournit son linge personnel. Celui-ci peut être entretenu par l'établissement.

Le linge est identifié par l'EHPAD. Le linge fragile (soie, laine, ...) doit être entretenu par la famille, la résidence déclinant toute responsabilité en cas de dégradation de linge.

LA RESTAURATION

Les repas sont pris en salle de restaurant, sauf si votre état de santé justifie qu'ils soient pris en chambre. Les menus sont établis par le chef cuisinier et la diététicienne du Centre Hospitalier de Falaise.



- **Petit déjeuner** : de 7h00 à 11h00
- **Déjeuner** : 12h00
- **Goûter** : 15h30
- **Dîner** : 18h30 (17h45 pour les résidents les plus fatigués)

Il est formellement interdit d'accepter et de donner des denrées périssables (yaourt, jambon, gâteau à la crème...) en dehors de celles fournies par la cuisine de l'établissement.

Tout aliment donné par la famille ou visiteur au résident l'est sous la responsabilité exclusive de la famille.

LE COURRIER



Votre courrier et vos abonnements divers peuvent vous être adressés à l'EHPAD **Bernardin** et vous seront remis par l'équipe.

Vous pouvez aussi poster votre courrier en le remettant à un agent de l'équipe ou en le déposant dans la boîte aux lettres située au RDC. Dans ce cas, le courrier devra être affranchi à vos frais.

LES VISITES

Il n'y a pas d'horaires de visite instaurés. Vos parents et amis sont les bienvenus à toute heure de la journée. Toutefois, le règlement de fonctionnement de la structure s'appliquant à tous, nous vous demandons de respecter la tranquillité des lieux.

Vous avez la possibilité de recevoir des invités dans la salle à manger mise à votre disposition. Pour cela, il vous suffit de prévenir le service 48h à l'avance. Le repas vous sera facturé.



LES SOINS

LE SUIVI MEDICAL

Nous vous proposons un suivi par un médecin gériatre de l'établissement.

L'équipe mobile douleur, l'équipe mobile des soins palliatifs, l'HAD (Hospitalisation à domicile) du Centre hospitalier de Falaise peuvent intervenir à la demande de votre médecin traitant et de l'équipe soignante.

LE SUIVI PARAMEDICAL

Le suivi paramédical (pédicure...) est assuré par des intervenants libéraux de votre convenance. Vos proches seront sollicités pour vous accompagner.

LES MEDICAMENTS

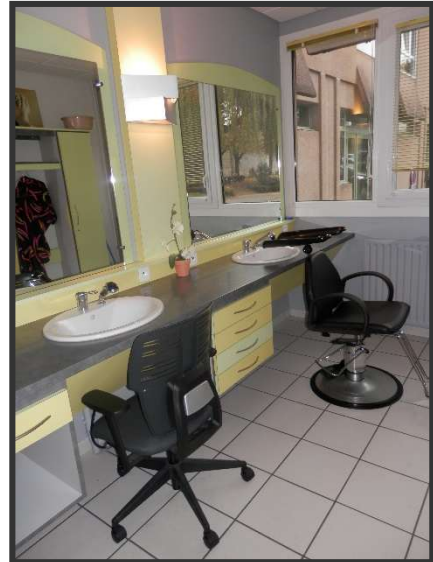
L'EHPAD **Bernardin** est rattaché au Centre hospitalier de Falaise. Ce dernier étant doté d'une pharmacie à usage intérieur, les médicaments prescrits par votre médecin traitant seront délivrés directement par notre pharmacie et distribués par les soignants du service.

Si vous souhaitez obtenir un produit pharmaceutique en libre-service, vous pouvez vous rendre à la pharmacie de votre choix. Le paiement de ce produit sera à votre charge.

LES PRESTATIONS EXTERIEURES

Un salon de coiffure est à la disposition des résidents. Si vous désirez vous faire coiffer, vous avez la possibilité de prendre directement contact avec le coiffeur de votre choix dont les coordonnées vous ont été remises le jour de l'entrée.

Un cabinet d'esthétique en ville peut assurer les soins de votre choix. Ces prestations restent à votre charge.



LE PASA

Le PASA propose un accompagnement thérapeutique par le biais d'activités individuelles ou collectives qui ont pour but de :

- Maintenir ou réhabiliter les capacités fonctionnelles restantes
- Maintenir ou réhabilité les fonctions cognitives restantes
- Mobiliser les fonctions sensorielles
- Maintenir le lien social des résidents.

Chaque jour, le PASA (Pôle d'activités et de soins adaptés) accueille un groupe de **12 résidents** de l'EHPAD atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, ayant fait l'objet d'un diagnostic et présentant des troubles modérés du comportement. Ces derniers doivent être compatibles avec une participation à des activités en atelier.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 10h00 à 16h30

NB : Les résidents peuvent être accueillis tous les jours, un jour sur deux ou un jour de temps à autre.

LES ANIMATIONS

L'établissement propose de nombreuses activités et sorties. Une animatrice, à l'écoute des besoins des résidents, rédige des projets d'animations et les évalue. Elle encourage le résident à découvrir de nouvelles activités et cherche à maintenir son autonomie. Par les activités collectives, elle permet aux résidents de s'épanouir au sein d'un groupe et de maintenir un lien social entre eux.

Votre famille et vos proches peuvent participer avec vous à certaines activités et sorties.

LE TRANSPORT

En dehors des activités proposées par l'établissement, le transport ne sera pas assuré par nos soins (sorties personnelles, hospitalisations, consultations extérieures au Centre hospitalier de Falaise).

Les familles seront sollicitées pour accompagner le résident lors d'une consultation ou d'une hospitalisation. Le cas échéant, le transport sanitaire sera remboursé par votre régime d'Assurance Maladie et votre mutuelle dans les conditions auxquelles vous les avez souscrites. Dans cette hypothèse, les infirmiers feront appel à la société d'ambulances que vous aurez choisie.

LE CULTE

À votre demande, les ministres des différents cultes peuvent être contactés.
Parlez-en à l'équipe

Charte des droits et libertés de la personne accueillie en établissement

- 1 – Toute personne âgée garde la liberté de choisir son mode de vie.
- 2 – Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.
- 3 – Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie de la société.
- 4 – Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.
- 5 – Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.
- 6 – Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.
- 7 – Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer aux activités religieuses ou philosophiques de son choix.
- 8 – La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.
- 9 – Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles.
- 10 – Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.
- 11 - Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.
- 12 – La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.
- 13 – Toute personne en situation de dépendance doit voir non seulement ses biens, mais aussi sa personne, protégés.
- 14 – L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.